



## Divorce et Dettes communes

Par **Naniestyle93**, le **20/02/2013** à **21:07**

Bonjour,

Je viens ici car j'ai de gros soucis à ne plus m'en sortir, j'explique mon cas, en instance de divorce, nous étions co titulaire d'un bail de location ensemble j'ai passé le rdv de conciliation, le juge à fait une ONC qui dit que mon ex garde l'appartement mais il doit payer les loyers et charges de l'appartement (location). J'ai quitter l'appartement il y'a deux ans j'ai refait ma vie et je vie avec quelqu'un dans une autre région à 400km. Suite à l'ONC je l'ai copier et envoyé à toutes les administrations pour les informés du changement. Mon ex ne paye pas les frais de l'appartement, assurance, loyer, factures... Me voila avec pleins d'huissiers à la trousse, on me condamne à tout payé, OTD sur mon compte ect... Que puis je faire ?

Je trouve injuste de devoir payé ses impayés ? J'ai moi même des factures et un appartement à payé et je gagne le smic.

Le juge ne veut rien entendre, mon avocat ne sais pas ce qu'ont peut faire, je suis a bout...

Merci.

Naniie.

Par **leroicecille**, le **20/02/2013** à **21:57**

je ne c'est pas quoi te répondre mes bon courage!!!

Par **DefendezVous**, le **13/03/2013** à **21:08**

Que voulez vous dire par "le juge ne veut rien entendre"?

Par **Naniestyle93**, le **13/03/2013** à **22:11**

Je veux dire que j'ai essayé d'en parler lors de la conciliation et il à dis que c'était une autre histoire et n'a rien fait paraître sur l'acte de non conciliation sauf : Mr reste seul locataire du logement...

Et mon avocat m'a dis qu'heles on ne peut rien faire et que oui je suis solidaire des dettes jusqu'à la dissolution du mariage et que le temps que ça prendra ne rentre pas en compte même si c'est long...

Par **DefendezVous**, le **13/03/2013** à **22:22**

Malheureusement vous n'avez aucune option possible.

En effet, les époux demeurent solidairement tenus au paiement du loyer et des charges jusqu'à la publicité du jugement prononçant le divorce, c'est-à-dire à la date où le divorce est mentionné en marge de l'acte de mariage et de l'acte de naissance de chacun des conjoints.

Par **Naniiestyle93**, le **14/03/2013** à **10:32**

Oui les lois sont mal faites, donc au mieux j'arrête de travailler du coup on est tous deux **INSOLVABLE** et la personne payée, c'est la seule solution qu'on m'a suggérée ! Du moins jusqu'au divorce ou la j'espère les dettes seront pour lui étant donné que c'est LUI qui vit dans cet appartement.

Par **Nico17160**, le **21/03/2013** à **11:59**

Bonjour, permettez-moi de vous demander une précision. En instance de divorce, une **ONC** a été rendue en septembre 2012 indiquant que nous étions séparés depuis mars 2011. Voilà ma question, les dettes accumulées depuis cette date (mars 2011) sont-elles des dettes qui relèvent encore des dettes communes ? Merci

Par **Nico17160**, le **21/03/2013** à **11:59**

Bonjour, permettez-moi de vous demander une précision. En instance de divorce, une **ONC** a été rendue en septembre 2012 indiquant que nous étions séparés depuis mars 2011. Voilà ma question, les dettes accumulées depuis cette date (mars 2011) sont-elles des dettes qui relèvent encore des dettes communes ? Merci

Par **Naniiestyle93**, le **21/03/2013** à **12:54**

Moi aussi une **ONC** a été mise en place et pourtant je suis redevable des dettes communes jusqu'à la dissolution du mariage...

Par **Naniiestyle93**, le **21/03/2013** à **12:57**

L'**ONC** date d'octobre 2012 dans mon cas et même les dettes contractées après cette date me tombent dessus, sachant que dans l'**ONC** il est précisé que **MR** garde l'appartement à sa

charge... Nous ne sommes pas protégé jusqu'au divorce !

Par **Nico17160**, le **21/03/2013** à **14:19**

Je trouve ca vraiment écœurant et pour les divorces qui durent plusieurs années, comment ça se passe. Normalement s'il y a une ONC celà atteste bien que les uns et les autres vivent séparément. C'est vraiment la porte ouverte à tout

Par **Naniestyle93**, le **21/03/2013** à **22:10**

Bah moi mon divorce dure très longtemps 2 voir 3 ans... Et les huissiers frappe à ma porte !!! Bah franchement c'est honteux de pas être protéger dans son propre pays (mon ex est étranger en plus de ça) enfin bref je n'ai aucune possibilités !